

# La circoncision et l'excision en Éthiopie du XVe au XVIIIe siècle : lectures d'un rituel

Marie-Laure Derat

► **To cite this version:**

Marie-Laure Derat. La circoncision et l'excision en Éthiopie du XVe au XVIIIe siècle : lectures d'un rituel. *Afriques: débats, méthodes et terrains d'histoire*, Centre d'études des mondes africains (CEMAf) – UMR 8171, 2010, 10.4000/afriques.415 . halshs-02545848

**HAL Id: halshs-02545848**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02545848>**

Submitted on 17 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Afriques

Numéro 01 (Printemps 2010)

Les chemins de l'identité en Afrique du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle

---

Marie-Laure Derat

## La circoncision et l'excision en Éthiopie du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : lectures d'un rituel

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Marie-Laure Derat, « La circoncision et l'excision en Éthiopie du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : lectures d'un rituel », *Afriques* [En ligne], 01 | Printemps 2010, mis en ligne le 21 avril 2010. URL : <http://afriques.revues.org/415>  
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : CEMAF - UMR 8171  
<http://afriques.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://afriques.revues.org/415>

Document généré automatiquement le 21 avril 2010.

© Tous droits réservés

Marie-Laure Derat

## La circoncision et l'excision en Éthiopie du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : lectures d'un rituel

- 1 De nos jours, lorsque l'on présente le christianisme éthiopien, on fait communément allusion aux rites originaux de l'Église éthiopienne que sont la circoncision, l'observance du sabbat, les interdits alimentaires... Le fait même de lister ces pratiques ensemble conduit tout à chacun à la conclusion suivante : les chrétiens d'Éthiopie ont conservé des pratiques vétérotestamentaires qui donnent une teinte judaïsante à leur christianisme.
- 2 La question des influences juives dans le christianisme éthiopien a très tôt fait l'objet de débats, surtout à partir du XVI<sup>e</sup> siècle quand l'Europe catholique s'est intéressée à cette chrétienté considérée comme déviante<sup>1</sup>. Le débat s'est prolongé dans l'historiographie éthiopienne jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, opposant en fait deux courants. Le premier, partisan de la thèse des influences juives, s'est évertué à détecter dans les rituels des chrétiens d'Éthiopie les héritages d'un judaïsme ayant pénétré la région soit par l'Égypte soit par le Yémen<sup>2</sup>. Le second courant propose une thèse contraire, considérant que les emprunts indéniables du christianisme éthiopien à l'Ancien Testament sont le fruit d'une relecture tardive, faite au XV<sup>e</sup> siècle, de canons anciens, témoins des premiers siècles chrétiens. Les tenants de cette thèse définissent donc le christianisme éthiopien comme archaïsant, détaché de toute influence juive<sup>3</sup>.
- 3 La circoncision est l'une des pratiques sujettes à controverse, d'autant qu'elle a lieu le huitième jour après la naissance de l'enfant<sup>4</sup>, c'est-à-dire selon le même calendrier que celui adopté par les juifs<sup>5</sup>. Or, les analyses menées autour de ce rituel reposent sur une déconstruction : l'excision est en effet totalement occultée. Pourtant elle est considérée en Éthiopie comme la « circoncision des femmes<sup>6</sup> », le pendant féminin de la circoncision masculine, et elle fut reconnue dans le christianisme éthiopien et légitimée à partir de textes bibliques par un souverain du XV<sup>e</sup> siècle nommé Zar'a Yā'eqob (r. 1434-1468). Examiner ensemble la circoncision et l'excision paraît donc essentiel afin d'interroger autrement ces rituels et leur rapport au christianisme éthiopien. Il existe aujourd'hui de multiples formes d'excision en Éthiopie, bien que les informations sur ce sujet soient loin d'être complètes ; cependant notre propos ici n'est pas d'étudier l'excision en tant que telle, mais plutôt sa perception et son interprétation mouvante en fonction des contextes.
- 4 Deux épisodes apparemment contradictoires permettent d'apprécier la place occupée par la circoncision et l'excision pour les chrétiens d'Éthiopie et les questions soulevées par ces pratiques. Le premier épisode se produit au milieu du XV<sup>e</sup> siècle quand le roi Zar'a Yā'eqob, tentant de réformer le christianisme, s'intéresse à l'excision pour proposer un rite différencié de celui pratiqué par les non-chrétiens, pour au final christianiser ce rituel qu'il associe étroitement à la circoncision masculine. Le second épisode intervient un siècle plus tard, en 1555, quand un autre roi, Galāwdēwos, en réponse aux accusations de catholiques qui voient dans la circoncision une pratique juive, explique que pour les chrétiens d'Éthiopie il s'agit d'un rituel sans rapport direct avec le christianisme.
- 5 L'analyse de ces deux moments et de leur lecture dans l'historiographie permettra de souligner comment l'interprétation d'un rituel dans une société est non seulement le fruit du regard de l'autre mais aussi fonction du sens que cette société souhaite donner à ce rituel. Or ce sens varie dans l'histoire.

### L'excision dans le *Livre de la lumière* du roi Zar'a Yā'eqob

- 6 Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, le roi Zar'a Yā'eqob lance une série de réformes pour christianiser plus profondément l'Éthiopie. « Il ne suffit plus de croire, il faut encore bien croire et bien

agir<sup>7</sup> ». Pour ce faire, Zar'a Yā'eqob écrit et fait écrire par des ecclésiastiques de sa cour des ouvrages envoyés dans les églises du royaume<sup>8</sup>. La première vocation de ces livres est liturgique : ils proposent des lectures pour les jours de fêtes instaurés par le roi. Ainsi, le *Livre de la lumière (Maṣḥāfa Berhān)*, qui nous intéresse plus particulièrement, donne-t-il des lectures pour les samedis et dimanches de chaque mois. Une homélie pour le samedi, une pour le dimanche, trois samedis et dimanches par mois<sup>9</sup>. Chaque homélie est relue tous les mois de l'année par le clergé lors des offices correspondants.

7 Par ce moyen, Zar'a Yā'eqob diffuse donc dans le royaume l'ensemble de ses réformes religieuses. Il précise même que le *Livre de la lumière* « traite de l'abolition des pratiques magiques qui ont lieu en Éthiopie et enseigne le culte unique du Seigneur, sans aucune intrusion d'autres cultes, ni le comput des étoiles ni la direction des oiseaux<sup>10</sup> ». Le clergé a pour vocation de transmettre par la parole, aux fidèles de toutes les régions, les décisions royales et a probablement pour devoir de veiller à leur respect<sup>11</sup>.

8 Or, dans l'homélie qui doit être lue le deuxième dimanche de chaque mois, Zar'a Yā'eqob aborde en particulier la question de la place des femmes dans les rituels liturgiques et la question des coutumes concernant ces femmes, coutumes qu'il souhaite adapter voire supprimer. Il énumère les règles à observer pour les femmes : les vierges doivent assister jour et nuit au sacrifice de la messe ; en période de menstruation, elles restent devant l'église et ne doivent pas approcher du lieu du sacrifice. Après leurs règles, elles doivent se purifier et ensuite elles peuvent assister à la prière<sup>12</sup>. Lors de la messe, les hommes et les femmes sont séparés et ne doivent pas se voir. Si les maisons des fidèles sont trop éloignées de l'église, les ecclésiastiques se rendent auprès d'eux le vendredi et enseignent aux hommes et aux femmes, séparément. Les fidèles doivent honorer le clergé, en le nourrissant<sup>13</sup>.

9 Puis, Zar'a Yā'eqob s'attarde sur des pratiques qu'il juge non-chrétiennes et qu'il entend réprimer. Il s'agit d'une part de la « circoncision des femmes<sup>14</sup> » et d'autre part de la nudité des jeunes filles du Tigré qui ne dissimulent que la moitié inférieure de leur corps jusqu'à leur mariage<sup>15</sup>. C'est le sujet de l'excision qui retiendra notre attention. Un tiers de l'homélie pour le deuxième dimanche de chaque mois est consacré à ce problème.

10 Zar'a Yā'eqob commence par évoquer les pratiques de ceux qu'il désigne comme « les païens et les musulmans, habitant à l'est et à l'ouest de l'Éthiopie<sup>16</sup> ». Il a entendu dire que ceux-ci font la circoncision des jeunes filles en coupant avec un rasoir leur « organe génital<sup>17</sup> » et qu'après cela, ils font en sorte que le sang referme le trou, sans même laisser un orifice suffisant pour l'urine. Il s'agirait par conséquent de l'ablation des lèvres et d'une cicatrisation bord à bord. Lorsque la jeune fille se marie, son mari déchire avec ses doigts l'hymen de sa femme (on pourrait donc penser qu'il y a eu aussi infibulation)<sup>18</sup>. Si le mari est trop jeune, c'est son frère aîné qui se charge de cette tâche et s'il n'y parvient pas, alors le parrain le fait avec un rasoir. On dit alors qu'il a épousé la jeune fille par le rasoir. Puis le mari couche avec sa femme et une poterie en forme de phallus permet d'éviter que le sang referme les organes de la femme. À la suite de cette description extrêmement crue, Zar'a Yā'eqob ajoute : « Les habitants du Tigré, chrétiens, ont adopté cet usage des musulmans et des païens<sup>19</sup> ». Et plus loin, il poursuit :

Les gens du Tigré, par ailleurs, sont de foi orthodoxe ; ils font cela par ignorance, parce que les prêtres ne leur ont pas enseigné afin qu'ils abandonnent (cela) : j'ordonne, moi, Zar'a Yā'eqob, dont le nom de règne est Constantin, qu'on ne pratique plus désormais cette manière stupide d'agir dans tous les pays de mon royaume. Ainsi notre père, le patriarche, et nos pères, les métropolitains, ont défendu sous peine d'excommunication de faire cela dans l'organe génital de la femme : au temps de sa circoncision, on ne taille pas sa chair avec un rasoir et on ne rend pas adhérent son organe génital avec le sang. On la circoncit comme il a été prescrit. Au temps de son mariage, son époux n'ouvre pas le cachet de la virginité de la femme avec les doigts de sa main et n'ouvre pas l'organe génital de la fille avec le rasoir comme Dieu l'a créé. Le cachet de la virginité de la fille sera ouvert avec l'organe de l'homme marié à cette fille et le rasoir n'entrera pas dans son organe génital, sauf le jour de sa circoncision, comme cela fut prescrit à Abraham<sup>20</sup>.

- 11 Zar'a Yā'eqob est confronté à un dilemme. Vraisemblablement, il a observé, directement ou par l'intermédiaire de l'un de ses représentants, un rite d'excision chez des chrétiens, dans le nord du royaume. Dans sa soif de réforme du christianisme, il pourrait se contenter de prohiber toute pratique de l'excision. Mais il est très probable qu'il n'ait pas le pouvoir d'éradiquer cette pratique et qu'il ait choisi par conséquent de la christianiser en tentant de la distinguer de l'excision accomplie par ceux qu'ils désignent comme « les païens et les musulmans ». De ce fait, il propose une lecture personnelle de l'excision chez les chrétiens du Tigré : ils reproduisent les pratiques de leurs voisins, comme s'ils étaient contaminés par ceux-ci, au niveau du rituel. Il faut donc dépouiller celui-ci de tous les aspects « barbares », à commencer par tout ce qui s'ajoute à l'excision proprement dite.
- 12 Mais le souverain ne se contente pas d'intervenir sur le rituel lui-même. Il recherche également des textes canoniques qui lui permettront de démontrer que l'excision est orthodoxe, impliquant l'idée que tout chrétien, homme ou femme, doit être « circoncis ».

## Excision et circoncision en Éthiopie

- 13 Zar'a Yā'eqob consacre de longs passages de son homélie à démontrer la nécessité de circoncire les filles, en se fondant sur l'Ancien Testament. Son argument principal repose sur la Genèse et sur l'exemple d'Abraham, selon le texte suivant : « En ce jour, Abraham fut circoncis ainsi que tous les hommes de sa maison » (Gen 17 : 27). Il précise que par « les hommes de sa maison », le texte entend les hommes et les femmes, en posant la question suivante : « Les femmes n'étaient-elles pas membres de la maison d'Abraham ?<sup>21</sup> ». Puis, il cite à l'appui de sa démonstration de nombreux textes qui lui permettent de montrer que dans l'Ancien Testament, la référence à la maison d'un homme implique la référence à l'ensemble de sa famille, hommes et femmes mélangés. Il conclut par ces mots : « Toute la loi et les dispositions qui furent données aux hommes, furent données aux femmes<sup>22</sup> ». Dans son homélie, il ne défend pas la circoncision en tant que telle qui, de son point de vue ne pose aucun problème. Son objectif est seulement de défendre la circoncision des femmes.
- 14 Au final, ce passage du *Livre de la lumière* de Zar'a Yā'eqob impose à tous les chrétiens du royaume la « circoncision des femmes », puisque celles-ci sont soumises aux mêmes règles que les hommes, règles prescrites par Dieu dans la Bible. L'impact de cette généralisation de l'excision à tous les chrétiens du royaume est difficile à mesurer, puisqu'on ne sait pas si l'excision (et sous quelle forme ?) était déjà répandue ou non chez tous les chrétiens. En tout cas, cette mesure n'est pas sans rappeler une autre réforme religieuse de Zar'a Yā'eqob. Lorsqu'en 1449, il impose l'observance du sabbat à tout le royaume, il fait entrer dans l'orthodoxie de l'Église éthiopienne une pratique limitée à certaines communautés chrétiennes du Tigré. Il étend ainsi l'observance du sabbat à tous les chrétiens dans le but d'uniformiser les pratiques de l'Église. Il trouve ensuite tous les arguments scripturaires nécessaires pour légitimer sa position. Tout semble se passer de la même manière concernant l'excision.
- 15 Dans le *Livre de la lumière*, Zar'a Yā'eqob ne nous dit pas vraiment comment doivent se pratiquer la circoncision et l'excision pour les chrétiens, à quel moment et par qui. Il faut aller consulter d'autres documents pour trouver quelques informations complémentaires. Francisco Alvares, un chapelain portugais présent en Éthiopie de 1520 à 1527, note que la circoncision est pratiquée par n'importe qui, sans cérémonie aucune. Il ajoute que les Éthiopiens font aussi la circoncision des femmes, comme celle des hommes<sup>23</sup>. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Job Ludolf, reprenant le récit de Francisco Alvares, mais s'appuyant également sur le témoignage d'un moine éthiopien, Gregorios, précise que la personne pratiquant la circoncision est une femme et que l'opération se déroule le huitième jour après la naissance de l'enfant<sup>24</sup>. Cette date du huitième jour pour la circoncision est confirmée par Manoel d'Almeida, un jésuite présent en Éthiopie de 1624 à 1633<sup>25</sup>. On le verra plus tard, cette date est importante.

- 16 Par conséquent, si comme on le pressent l'excision est faite de la même manière que la circoncision, celle-ci a lieu avant le baptême, dans les quelques jours qui suivent la naissance. En ce sens, cette pratique perd son aspect « rite de passage » et prend un sens différent, celui-là même que possède la circoncision chez les Juifs : il s'agit d'un rite d'agrégation à la communauté et le signe d'appartenance au peuple choisi par Dieu. Mais, en aucun cas il ne semble s'agir d'un rituel opéré directement par un membre de l'Église éthiopienne. Si c'était un prêtre qui pratiquait la circoncision des garçons ou des filles, les auteurs ne manqueraient pas de le préciser, en particulier nos auteurs européens, déjà choqués par cette pratique. Or tel n'est pas le cas, Ludolf ajoutant même, mais il est le seul, que c'est une femme qui se charge de cette tâche.
- 17 Les hagiographies composées à une période contemporaine du règne de Zar'a Yā'eqob ou peu de temps après n'abordent jamais le thème de la circoncision. La vie du saint, servant de modèle à la communauté parce qu'elle expose les actes de l'homme chrétien parfait, est toujours construite selon un schéma type, respectant en particulier différentes étapes<sup>26</sup>. Or, tous les hagiographes, sans exception, passent de la naissance du saint à son baptême, sans jamais évoquer l'épisode de la circoncision. C'est donc que cette pratique n'est pas vue comme un rituel de l'Église. En revanche, la circoncision est nécessaire. Aujourd'hui encore, si l'on découvrait qu'un candidat à l'ordination n'est pas circoncis (avant le huitième jour et avant le baptême parce que l'Ancien Testament précède le Nouveau Testament), l'évêque ne l'ordonnerait pas<sup>27</sup>.
- 18 On pourrait penser que les auteurs de ces textes, se servant de modèles hagiographiques qui ne sont pas exclusivement éthiopiens, n'abordent pas le thème de la circoncision parce qu'ils ne le trouvent pas dans les vies de saints classiques (comme par exemple la *Vie* de Saint Antoine qui inspire beaucoup le modèle hagiographique éthiopien). Mais dans d'autres cas, ces auteurs savent tout à fait s'approprier les modèles qu'ils emploient et les infléchir. Tout cela me conduit donc à la question suivante : si la circoncision, et l'excision qui lui est associée, sont effectuées par d'autres que des prêtres ou des membres de l'Église, alors ne peut-on pas considérer que la circoncision, comme l'excision, sont des pratiques non-chrétiennes, admises dans le christianisme, voire justifiées et même codifiées afin de les intégrer pleinement et de les distinguer des pratiques équivalentes des non-chrétiens ?

## Le rapport du christianisme aux rituels non-chrétiens

- 19 En choisissant d'intégrer la circoncision et l'excision dans le christianisme, les chrétiens d'Éthiopie n'avaient d'autres recours que de puiser dans l'Ancien Testament pour y trouver des arguments. Ce qui explique en particulier le choix du huitième jour pour la circoncision, qui correspond à la date retenue par les Juifs pour circoncire les jeunes garçons. Dès lors, l'intégration de cette pratique donnait au christianisme éthiopien une teinte particulière : au mieux, il apparaissait aux yeux de l'extérieur comme un christianisme archaïsant, au pire comme un christianisme aux influences juives prononcées. Alors que dans l'esprit de Zar'a Yā'eqob, en tout cas, il s'agissait en fait de christianiser en profondeur une société ayant conservé des pratiques non-chrétiennes. Il avait probablement conscience qu'il n'avait pas le pouvoir d'éradiquer ces pratiques. Ainsi, il a recomposé une orthodoxie éthiopienne autour de la circoncision et de l'excision, quitte à opérer un retour en arrière par rapport au Nouveau Testament.
- 20 Au contact d'autres chrétiens, et en particulier des catholiques de la péninsule ibérique, ce recours à l'Ancien Testament renvoyait au judaïsme. À partir du moment où les jésuites se sont intéressés à l'Éthiopie pour réformer la foi de cette Église et la faire entrer dans le giron de Rome, les rites éthiopiens particuliers, dont la circoncision, ont cristallisé leur attention, car ils voyaient en elle la conservation de rites anciens et donc de l'ignorance. C'est avec les jésuites que l'association entre circoncision et pratique juive se fit. En effet, lorsque Francisco Alvares

aborde ce thème dans son récit de voyage au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, il ne porte aucun jugement sur l'origine de cette pratique. En revanche, un siècle plus tard, Manoel d'Almeida écrivait :

Lorsqu'ils se convertirent à la foi du Christ notre Seigneur les gens de ce pays n'ont pas abandonné de nombreuses coutumes juives. Au contraire ils les conservent encore aujourd'hui avec une telle obstination que c'est l'une des grandes difficultés que rencontre la sainte foi catholique avec eux. Comme nous l'avons dit plus haut, ils n'abandonneront pas la circoncision et ceci au huitième jour<sup>28</sup>.

- 21 C'est donc une relecture du christianisme éthiopien qui est ici proposée : l'Éthiopie fut d'abord une terre de judaïsme avant d'être convertie au christianisme. C'est la raison pour laquelle le christianisme éthiopien est empreint de coutumes juives. Les auteurs jésuites se situent dans une perspective biblique et lisent l'histoire du monde à l'aune de l'histoire biblique. Ils construisent donc une nouvelle identité pour le christianisme éthiopien. Cette réaction est peut-être aussi à lier avec ce qui se passe dans la péninsule ibérique au XVII<sup>e</sup> siècle où l'Inquisition poursuit les catholiques qui conservent en fait comme foi réelle la foi juive, les Marranes.
- 22 Cette relecture des jésuites est particulièrement flagrante dans l'édition des lettres de Charles Poncet, médecin français qui séjourna quelque temps en Éthiopie à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Si l'on s'en tient aux lettres manuscrites, il écrivait au sujet de la circoncision et de l'excision la chose suivante :

Parmy eux [les Éthiopiens], on circoncit les enfans au septième jour après leur naissance, et quelques jours après, ils les baptisent, lorsqu'il n'y a point de danger de mort, car pour lors, on ne diffère point le Baptême. Ils ne reçoivent pas cependant la circoncision, que comme une pure cérémonie pour ymiter Jésus Christ. J'ay appris que les Papes jugèrent à propos de laisser ces peuples dans cette possession, pourveu qu'ils ne crussent pas la circoncision nécessaire au salut. Les Ethiopiens ont une espèce d'usage de circoncision pour les filles, tant les Chrestiens que les Mahométans, ce qu'ils pratiquent aussi en Egipte, coupant un peu de la manbrane aux filles. Je passe plusieurs choses sous scilence dont je ne suis pas tout à fait instruit. Ne voulant pas fatiguer, Monseigneur, par des choses que je ne scais pas à fonds, et [que] par des témoins irréprochables ou par moy même<sup>29</sup>.

- 23 Pourtant, lorsque ces lettres furent éditées en 1704 par un jésuite, celui-ci ajouta la phrase suivante : « Les Éthiopiens ont retenu des Juifs la circoncision ». Il avait également supprimé le passage sur l'excision, qui venait en quelque sorte nuancer la tendance judaïsante du christianisme éthiopien<sup>30</sup>. L'éditeur de Charles Poncet faisait donc dire au voyageur ce qu'il ne disait pas.
- 24 Face aux critiques des jésuites qui tentaient de réformer la foi éthiopienne, les chrétiens d'Éthiopie furent sommés de se justifier. Il est intéressant de remarquer que pour parer alors à l'accusation de judaïsme, ils n'eurent d'autre moyen que de révéler ce qu'était pour eux la circoncision : une coutume. C'est le roi Galāwdēwos (1540-1559) qui entra ainsi dans les débats avec les jésuites, dès leur première rencontre, rédigeant une réponse intitulée la *Confessio Fidei* de Galāwdēwos. Dans cet opuscule, au sujet de la circoncision, il déclare en effet :

Concernant l'institution de la circoncision, ce n'est pas que nous sommes circoncis comme les Juifs, car nous connaissons l'enseignement de Paul, source de sagesse [...] Mais nous pratiquons la circoncision selon la coutume de notre pays [...] Nous ne le faisons pas pour l'observance des lois du Pentateuque mais plutôt en accord avec les coutumes du peuple<sup>31</sup>.

- 25 Cette position de Galāwdēwos n'a pas convaincu grand monde. Elle fut perçue comme une pirouette visant à échapper à l'accusation de judaïsme. La preuve en est que les jésuites du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles, cités plus haut, poursuivirent l'idée selon laquelle la circoncision était un héritage du judaïsme<sup>32</sup>. De même, l'un des derniers éditeurs de la *Confessio Fidei*, Edward Ullendorff, portait le jugement suivant sur ce texte et sur le passage concernant la circoncision en particulier :

Il est très possible que la circoncision ne soit pas un aspect de l'imitation vétérotestamentaire des Éthiopiens mais une survivance d'une pratique judaïque antérieure au IV<sup>e</sup> siècle introduite en Éthiopie par des migrants judaïsés de l'Arabie du Sud dans les deux ou trois premiers siècles de l'ère chrétienne<sup>33</sup>.

26 Et, citant le texte de Zar'a Yā'eqob sur l'excision dans le *Livre de la lumière*, il ajoutait :

Alors que l'Église éthiopienne ne reconnaît pas officiellement la circoncision, elle est regardée par les Éthiopiens comme un devoir religieux. En fait, un tel devoir ne peut tirer son origine que d'un temps antérieur à l'introduction du christianisme et d'une vénération continue accordée à l'Ancien Testament<sup>34</sup>.

27 Edward Ullendorff se situe ainsi dans la droite ligne de nos auteurs jésuites, analysant la société éthiopienne chrétienne à la seule lumière d'une histoire biblique, avec des catégories forgées par les orientalistes. Cette position fut notamment contestée par August Dillmann<sup>35</sup>, Carlo Conti Rossini<sup>36</sup> ou Maxime Rodinson<sup>37</sup>. En 1884, August Dillmann soulignait combien l'observance du sabbat en particulier était un usage chrétien primitif, restauré au XV<sup>e</sup> siècle par le roi Zar'a Yā'eqob<sup>38</sup>.

28 Une telle explication pourrait tout à fait convenir à la circoncision. Toutefois, si l'on associe la pratique de la circoncision à celle de l'excision, ce que fit Zar'a Yā'eqob au XV<sup>e</sup> siècle, alors il me semble que l'on peut proposer une nouvelle interprétation, dégagée des questionnements récurrents sur la nature du christianisme éthiopien. En effet, ce qui est en jeu dans la société éthiopienne au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle autour de l'excision et de la circoncision c'est la définition d'une frontière entre ce qui est chrétien et ce qui ne l'est pas, c'est la relation des chrétiens à leurs rituels, d'où qu'ils viennent. Or les limites sont fluctuantes, les identités se chevauchent en fonction des enjeux. Lorsque Zar'a Yā'eqob tente de christianiser l'excision des femmes, il définit une frontière, fondée sur le mode d'exécution du rituel, entre une pratique présentée comme barbare et une pratique chrétienne adoucie. Lui qui pense réformer le christianisme éthiopien pour le conduire à une stricte observance de l'orthodoxie et l'extraire de « l'intrusion d'autres cultes » ne pouvait pas imaginer qu'un siècle plus tard, les rites en question seraient considérés par des catholiques hispano-portugais comme inspirés d'influences juives. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la frontière s'est donc déplacée : les catholiques de la péninsule ibérique, du fait de leurs propres problématiques, ne voient plus que la circoncision et excluent l'excision de leurs observations, ce qui les amènent à considérer que la circoncision est un héritage du judaïsme et non pas un rite non-chrétien.

29 Les jésuites présents en Éthiopie parvinrent à interdire la pratique de la circoncision ainsi que celle de l'excision aux nouveaux convertis au catholicisme. Mais James Bruce note au XVIII<sup>e</sup> siècle que les hommes contournèrent l'interdit concernant l'excision des femmes en épousant non pas des catholiques non excisées mais des « hérétiques », c'est-à-dire des chrétiennes orthodoxes excisées. James Bruce propose alors l'explication suivante : dans les climats africains, les femmes ont une difformité qui inspire le dégoût aux hommes (autrement dit une macronymphie)<sup>39</sup>. L'excision permet de retrancher cette excroissance pour redonner aux femmes l'attrait nécessaire qui leur permet de trouver un mari<sup>40</sup>. Le voyageur écossais avoue même qu'il était tenté de donner une explication identique à la circoncision des hommes, mais que devant les arguments opposés par les Éthiopiens, il considéra alors qu'il s'agissait d'un héritage du judaïsme<sup>41</sup>. Finalement, il opère la même distinction entre circoncision et excision que les missionnaires jésuites.

30 Si l'Église catholique était intraitable concernant la circoncision, qu'elle ne pouvait pas tolérer chez ceux qui rejoignaient la foi romaine, en revanche, elle fut beaucoup plus conciliante au sujet de l'excision. James Bruce rapporte à cet égard un événement qui eut lieu au XVII<sup>e</sup> siècle. Puisque l'interdit concernant l'excision était contourné et dans la mesure où cet interdit était un frein à la conversion au catholicisme, les jésuites demandèrent une exemption au collègue



des cardinaux de la *Propaganda fide* à Rome. Ceux-ci accordèrent la possibilité d'exciser les filles à condition que celles-ci et leurs parents déclarent auparavant qu'ils ne faisaient pas cette opération en référence à des coutumes juives. Ils reconnaissaient en fait que les femmes éthiopiennes avaient une malformation qui, si elle n'était pas rectifiée, conduisait les hommes éthiopiens à une telle aversion que cela allait à l'encontre du mariage<sup>42</sup>.

31 Par conséquent, alors qu'au xv<sup>e</sup> siècle Zar'a Yā'eqob a tenté d'associer la circoncision et l'excision pour les présenter comme un rituel unique appliqué indifféremment aux hommes et aux femmes, probablement de manière à christianiser ces pratiques, au xvii<sup>e</sup> siècle, celles-ci sont dissociées et interprétées de manière très différente : la circoncision est une trace du judaïsme professé en Éthiopie avant le christianisme, tandis que l'excision est une coutume. Entre ces deux moments, au xvi<sup>e</sup> siècle, le roi Galāwdēwos situait la circoncision comme une coutume, dégagee de toute signification vis-à-vis du christianisme.

32 L'excision et la circoncision ne relèvent donc pas d'une seule explication, parce qu'en fonction du contexte, de l'enjeu, ou du regard extérieur, elles révèlent des identités différentes, les frontières définissant l'autre, et donc soi-même, se déplaçant constamment. En somme, les analyses proposées par les tenants des influences juives ou ceux d'un christianisme archaïsant restent utiles pour comprendre d'où viennent les pratiques originales de l'Église éthiopienne, parce qu'elles fournissent des réponses qui s'inscrivent elles aussi dans un contexte particulier. Mais l'exemple de la christianisation de l'excision par le roi Zar'a Yā'eqob au xv<sup>e</sup> siècle ajoute une donnée nouvelle : la société éthiopienne n'est pas seulement le fruit d'héritages religieux, elle a aussi des rituels pour lesquels il a fallu définir une place dans le christianisme. Cette place n'a pas toujours été la même car les rituels aussi ont une histoire.

---

### Bibliographie

BECKINGHAM, C.F., HUNTINGFORD, G.W.B., 1954, *Some records of Ethiopia: 1593-1646*, Londres, Hakluyt Society.

BECKINGHAM, C.F., HUNTINGFORD, G.W.B., 1961, *The Prester John of the Indies. A true relation of the lands of the Prester John being the narrative of the Portuguese Embassy to Ethiopia in 1520 written by Francisco Alvares*, Cambridge, Hakluyt Society.

BRUCE, J., 1790, *Travels to discover the sources of the Nile, in the years 1768, 1769, 1770, 1771, 1772 & 1773*, Dublin, William Sleater.

CAILLIAUD, F., 1826, *Voyage à Méroé, au Fleuve-Blanc, au-delà du Fazoql, dans le midi du royaume de Sennar, à Syouah et dans cinq autres oasis ; fait dans les années 1819, 1820, 1821 et 1822*, Paris, Rignoux.

COLLET, G., 1992, *Le voyage de Charles Poncet en Éthiopie*, Mémoire de maîtrise, Université Paris 1.

CONTI ROSSINI, C., 1928, *Storia d'Etiopia*, Bergamo, Istituto Italiano d'Arti Grafiche.

CONTI ROSSINI, C., RICCI, L., 1964-1965, *Il libro della luce del negus Zar'a Ya'eqob (Mashafa Berhan)*, Louvain, CSCO [Script. Aeth.].

DERAT, M.-L., 2005, « Les homélies du roi Zar'a Yā'eqob : communication d'un souverain éthiopien du XV<sup>e</sup> siècle », in A. BRESSON, A.-M. COCULA, C. PEBARTHE (dir.), *L'écriture publique du pouvoir*, Pessac/Paris, Ausonius/De Boccard, p. 46-57.

DILLMANN, A., 1884, « Über die Regierung insbesondere die Kirchenordnung des Königs Zar'a-Yacob », ext. *Abhandlungen der Königlischen Preussischer Akademie der Wissenschaften zu Berlin*.

FAUVELLE-AYMAR, F.-X., 2002, *L'invention du Hottentot. Histoire du regard occidental sur les Khoisan (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne.

GETATCHEW HAILE, 1981, « The letter of Archbishops Mika'el and Gabre'el concerning the observance of Saturday », *Journal of Semitic Studies*, vol. 26, p. 73-78.

GINZBURG, C., 2003, « La voix de l'autre. Une révolte indigène dans les îles Mariannes », *Rapports de force. Histoire, rhétorique, preuve*, Paris, Gallimard/Seuil, p. 71-82.

- GOBAT, S., 1834, *Journal d'un séjour en Abyssinie pendant les années 1830, 1831 et 1832*, Paris, J.-J. Risler.
- HAMMERSCHMIDT, E., 1965, « Jewish elements in the cult of Ethiopian Church », *Journal of Ethiopian Studies*, vol. 3 (2), p. 1-12.
- LITTMANN, E., 1910, *Publications of the Princeton Expedition to Abyssinia*, vol. 2 : *Tales, customs, names and dirges of the Tigre tribes. English translation*, Leyde, E.J. Brill.
- LUDOLF, J., 1681, *Historia Aethiopica sive brevis et succincta descriptio regni Habessinorum, quod vulgo male Presbyteri Iohannis vocatur*, Francfort.
- LUSINI, G., 2004, « Note linguistique per la storia dell'Etioopia antica », in D. NOSNITSIN, V. BÖLL, RAVE, T., SMIDT, W., SOKOLONSKAIA, E. (dir.), *Studia Aethiopica, in honour of Siegbert Uhlig on the occasion of his 65<sup>th</sup> Birthday*, Wiesbaden, p. 67-77.
- MARRASSINI, P., 1981, *Gadla Yohannes Mesraqawi, Vita di Yohannes l'Orientale*, Florence, Istituto de Linguistica e de Lingue Orientali.
- PAWLIKOWSKI, J.T., 1971-1972, « Judaic spirit of the Ethiopian orthodox church. A case study in religious acculturation », *Journal of Religion in Africa*, vol. 4, p. 178-199.
- PENNEC, H., 2003, *Des jésuites au royaume du Prêtre Jean (Éthiopie)*, Paris, Centre Culturel Calouste Gulbenkian.
- PONCET, C., 1838, « Mission d'Éthiopie. Relation abrégée du voyage que fit M. Charles Poncet », in MARTIN, L.-A. (éd.), *Lettres édifiantes et curieuses concernant l'Asie, l'Afrique et l'Amérique*, Paris, A. Desrez.
- RETIF, A., 1951, « Brève histoire des Lettres édifiantes et curieuses », *Neu Zeitschrift für Missionswissenschaft*, vol. 7, p. 37-50.
- RODINSON, M., 1964a, « Review. E. Ullendorff, *The Ethiopians, an Introduction to Country and People* », *Bibliotheca Orientalis*, vol. 21 (3-4), p. 238-245.
- RODINSON, M., 1964b, « Sur la question des "influences juives" en Éthiopie », *Journal of Semitic Studies*, vol. 9, p. 11-19.
- RODINSON, M., 1965, « Le problème du christianisme éthiopien : substrat juif ou christianisme judaïsant ? », *Revue de l'Histoire des Religions. Bulletin de la Société Ernest Renan*, vol. 167, p. 113-117.
- RODINSON, M., 1972, « Review. E. Ullendorff, *Ethiopia and the Bible* », *Journal of Semitic Studies*, vol. 17, p. 166-170.
- ULLENDORFF, E., 1956, « Hebraic-Jewish elements in Abyssinian (monophysite) Christianity », *Journal of Semitic Studies*, vol. 1, p. 216-256.
- ULLENDORFF, E., 1987, « The *Confessio Fidei* of King Claudius of Ethiopia », *Journal of Semitic Studies*, vol. 32 (1), p. 159-176.
- VAUCHEZ, A., 1981, « Présentation », in *Faire croire, modalités de la diffusion et de la réception des messages religieux du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Rome, Ecole Française de Rome, p. 7-16.

---

## Notes

- 1 H. PENNEC, 2003, p. 38-39, p. 68.
- 2 E. ULLENDORFF, 1956 ; E. HAMMERSCHMIDT, 1965 ; J.T. PAWLIKOWSKI, 1971-1972. Pour une bibliographie exhaustive des études parues sur la controverse concernant les influences juives dans le christianisme éthiopien, on peut aisément se reporter à l'article de G. LUSINI, 2004, p. 69, notes 10, 12.
- 3 A. DILLMANN, 1884, p. 68 ; C. CONTI ROSSINI, 1928, p. 144 ; M. RODINSON, 1964.
- 4 J. LUDOLF, 1681, lib. III, cap. I, p. 29-37.
- 5 Lv 12 :3.
- 6 C. CONTI ROSSINI, L. RICCI, 1964-1965, vol. 1, p. 91.
- 7 A. VAUCHEZ, 1981, p. 16.
- 8 Comme l'attestent les manuscrits dans lesquels cette lettre a été retrouvée : tous sont des copies du *Livre de la lumière* auxquelles ont été ajoutées des copies de la lettre des métropolitains Mikael et Gabriel

- sur la reconnaissance du sabbat : GETACHEW HAILE, 1981. Au sujet des homélies de Zar'a Yā'eqob comme moyen de communication du pouvoir, voir M.-L. DERAT, 2005.
- 9 C. CONTI ROSSINI, L. RICCI, 1964-1965, vol. 1, p. 9.
- 10 C. CONTI ROSSINI, L. RICCI, 1964-1965, vol. 1, p. 64.
- 11 « Quant à vous, prêtres et diacres et moines, prêchez le culte du Seigneur avec la parole de ce *Livre de la lumière* et faites faire au peuple un pacte avec le Seigneur qu'ils ne vénéreront pas d'autres que lui, parce que votre devoir est d'enseigner le culte du Seigneur » (C. CONTI ROSSINI, L. RICCI, 1964-1965, vol. 1, p. 64).
- 12 C. CONTI ROSSINI, L. RICCI, 1964-1965, vol. 1, p. 85.
- 13 C. CONTI ROSSINI, L. RICCI, 1964-1965, vol. 1, p. 89.
- 14 C. CONTI ROSSINI, L. RICCI, 1964-1965, vol. 1, p. 90-97.
- 15 C. CONTI ROSSINI, L. RICCI, 1964-1965, vol. 1, p. 97-98.
- 16 C. CONTI ROSSINI, L. RICCI, 1964-1965, vol. 1, p. 90.
- 17 Le terme ge'ez employé est *hafratā* dont la traduction littérale est « organe génital ». Le texte n'est pas plus précis que cela.
- 18 F. Cailliaud donne dans son récit de voyage concernant le Sennar une description de l'excision relativement similaire à ce que l'on peut lire dans l'homélie de Zar'a Yā'eqob. Il précise qu'il s'agit d'une infibulation : « L'excision pour les femmes n'a point pour unique but le retranchement de la portion exubérante des nymphes ; c'est une sorte d'infibulation. Après avoir élagué ces deux membranes, les plaies de l'une et de l'autre sont rapprochées, et la patiente est tenue dans un état d'immobilité presque entière jusqu'à ce qu'elles se soient réunies ensemble par agglutination ; au moyen d'une canule très mince on ménage une ouverture à peine suffisante pour les écoulements naturels. Quelque temps avant le mariage, il faut détruire par incision cette adhérence contraire à la nature. S'il survient quelques symptômes fâcheux, le fer rouge et le rasoir sont là » (F. CAILLIAUD, 1826, vol. 2, p. 278-279).
- 19 C. CONTI ROSSINI, L. RICCI, 1964-1965, vol. 1, p. 90.
- 20 C. CONTI ROSSINI, L. RICCI, 1964-1965, vol. 1, p. 91.
- 21 C. CONTI ROSSINI, L. RICCI, 1964-1965, vol. 1, p. 92.
- 22 C. CONTI ROSSINI, L. RICCI, 1964-1965, vol. 1, p. 95.
- 23 C.F. BECKINGHAM, G.W.B. HUNTINGFORD, 1961, p. 109.
- 24 J. LUDOLF, 1681, lib. III, cap. I, p. 29-37. Le témoignage du missionnaire Samuel Gobat au XIX<sup>e</sup> siècle confirme cette information : filles et garçons sont circoncis dans la semaine qui suit leur naissance. Voir S. GOBAT, 1834, p. 97. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, E. LITTMANN constate qu'au Tigré, filles et garçons sont circoncis, mais il précise que l'opération se déroule entre un an et six ans, que la circoncision des garçons est faite par un homme et l'excision des filles par une femme, voir E. LITTMANN, 1910, vol. 2, p. 147-148.
- 25 C.F. BECKINGHAM, G.W.B. HUNTINGFORD, 1954, p. 68.
- 26 Voir à ce sujet le travail de P. MARRASSINI, 1981, LIII-CIX.
- 27 Information donnée par Emmanuel Fritsch, que je remercie chaleureusement.
- 28 C.F. BECKINGHAM, G.W.B. HUNTINGFORD, 1954, p. 68.
- 29 D'après l'édition préparée par G. COLLET, 1992, p. 52.
- 30 C. PONCET, 1838, vol. 1, p. 617. L'éditeur des lettres de Charles Poncet en 1704 est un certain Charles Le Gobien, procureur des missions en Chine. Entre 1702 et 1708 (année de sa mort) il s'occupe de l'édition des huit premiers volumes des *Lettres édifiantes et curieuses concernant l'Asie, l'Afrique et l'Amérique* (voir C. GINZBURG, 2003, p. 71-72 ; voir aussi A. RETIF, 1951).
- 31 E. ULLENDORFF, 1987, p. 173.
- 32 Pourtant, l'argument de la coutume est régulièrement invoqué par les chrétiens d'Éthiopie interrogés par les missionnaires. Samuel Gobat rapporte ainsi : « Quand on les interroge sur la circoncision et sur le jeûne, ils répondent qu'ils ne considèrent la première que comme une coutume utile à la propreté » (S. GOBAT, 1834, p. 98).
- 33 E. ULLENDORFF, 1987, p. 174, note 5 ; E. ULLENDORFF, 1956, p. 220.
- 34 E. ULLENDORFF, 1956, p. 249.
- 35 A. DILLMANN, 1884, p. 68.
- 36 C. CONTI ROSSINI, 1928, p. 144.

- 37 M. RODINSON, 1964a ; M. RODINSON, 1964b ; M. RODINSON, 1965 ; M. RODINSON, 1972.  
38 A. DILLMANN, 1884, p. 68.  
39 F.-X. FAUVELLE, 2002, p. 146.  
40 J. BRUCE, 1790, vol. 3, p. 677.  
41 J. BRUCE, 1790, vol. 3, p. 677-678.  
42 J. BRUCE, 1790, vol. 3, p. 679-680.

---

### ***Pour citer cet article***

Référence électronique

Marie-Laure Derat, « La circoncision et l'excision en Éthiopie du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : lectures d'un rituel », *Afriques* [En ligne], 01 | Printemps 2010, mis en ligne le 21 avril 2010. URL : <http://afriques.revues.org/415>

---

### ***À propos de l'auteur***

**Marie-Laure Derat**

Chargée de recherche, CNRS, Centre français des études éthiopiennes (CFEE)

---

### ***Droits d'auteur***

© Tous droits réservés

---

### ***Résumé / Abstract***

À partir de l'extrait du *Mashāfa Berhān* écrit sous la supervision du roi Zar'a Yā'eqob (1434-1468) qui décrit la manière dont l'excision des jeunes filles doit être effectuée conformément à la loi de l'Ancien Testament, cet article analyse la manière dont l'excision et la circoncision étaient liées à l'Église éthiopienne au XV<sup>e</sup> siècle. Mais, au XVII<sup>e</sup> siècle, les jésuites ont essayé de convertir le royaume éthiopien au catholicisme : ils ont considéré la circoncision comme une pratique juive et l'excision comme une coutume païenne. Pour répondre à cette condamnation, les Éthiopiens ont tenté de se justifier en gardant le lien entre la circoncision et l'excision et en les considérant comme des coutumes plutôt que des rites chrétiens. Cet exemple montre comment un rite a pu être considéré de différentes manières selon les enjeux du moment.

**Mots clés :** excision, circoncision, Éthiopie, rituel, Zar'a Yā'eqob

From an extract of the *Mashāfa Berhān* written under the supervision of King Zar'a Yā'eqob (1434-1468) which describes how female circumcision of the girls should be done according to the law of the Old Testament, this article analyses how the excision and the circumcision were related in the Ethiopian Church in the Fifteenth Century. But in the Seventeenth Century, when the Jesuits tried to convert the Ethiopian Kingdom to catholicism, they looked at the circumcision as Jewish practice and the excision as a pagan custom. To answer to this condemnation, the Ethiopians tried to justify themselves by keeping the link between circumcision and excision and considering them as customs and not Christian rites. This example shows how a rite could be read in different ways according to the stakes of the present.

**Keywords :** excision, circumcision, Ethiopia, ritual, Zar'a Yā'eqob

**Index géographique :** Éthiopie